

ARRETE PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION
KERGUINIO
À PARTIR DU 26 FEVRIER 2024

Le Maire de NOSTANG,

Vu la loi n°89-413 du 22 juin 1989 relative au Code de la Voirie Routière ;
Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;
Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code de la route ;
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ;
Vu le décret n°86-475 du 14 mars 1986 relatif à l'exercice des pouvoirs de police en matière de circulation routière et modifiant certaines dispositions du Code de la route ;
Vu la demande présentée par l'entreprise BICHO BTP- 114 avenue Paul Doumer-MONTESSON (78360),
Considérant qu'en raison de travaux de pose GC pour le raccordement de la fibre optique, il importe de réglementer la circulation des véhicules lieu-dit Kerguinio;

ARRETE

Article 1:

À compter du lundi 26 février 2024, et pendant toute la durée des travaux concernant la pose GC pour le raccordement de la fibre optique, la circulation pourra être aménagée et la vitesse sera limitée à 30 km/h.

Article 2 :

Les dispositions du présent arrêté prendront effet dès la mise en place de la signalisation réglementaire par l'entreprise BICHO BTP qui en aura la maintenance et la responsabilité pendant toute la durée du chantier.

Article 3 :

Monsieur le Chef de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de LANGUIDIC, le service de la Police Municipale Intercommunale et Monsieur le Maire de NOSTANG sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.



Le Maire,

Jean-Pierre GOURDEN.

Demande d'arrêté de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

Gestionnaires des réseaux routiers

802548421



N° 14024*01

Le demandeur

Particulier

Service public

Maître d'œuvre ou conducteur d'opération

Entreprise

Nom : **BICHO** Prénom : **Carlos**
Dénomination : **BICHO BTP** Représenté par :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : **TSA 70011**
Chez Sogelink
Code postal **6 9 1 3 4** Localité : **DARDILLY CEDEX** Pays : **France**
Téléphone **0 7 8 7 4 3 2 1 9 8** Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : **bicho-btp-d@demat.sogelink.fr**

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : Prénom :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
Code postal Localité : Pays :
Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel :

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°
Hors agglomération En agglomération
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : **Lieu Dit Kerguinio**
Code postal **5 6 6 9 0** Localité : **NOSTANG**

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui Non Si oui indiquer la référence :
Description des travaux : **POSE GC raccordement fibre optique**
N° de chantier délivré par la Collectivité ⁽⁰⁾ :
Date prévue de début des travaux : **2 6 0 2 2 0 2 4** Durée des travaux (en jours calendaires) : **9 0**

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : **9 0** Date de début de réglementation **2 6 0 2 2 0 2 4**
Restriction sur section courante Restriction sur bretelles
Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation Sens des Points de Repères (PR) croissants
Sens des Points de Repères (PR) décroissants Fermeture à la circulation
Basculement de circulation sur chaussée opposée
Circulation alternée : Par feux tricolores Manuellement
Restriction de chaussée :
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) Empiètement sur chaussée largeur de voie maintenue
Suppression de voie nombre de voie(s) supprimée(s)

Interdiction de :

Circuler

Véhicules légers
poids lourds

Stationner

véhicules légers
poids lourds

Dépasser

véhicules légers
poids lourds

Vitesse limitée à : 30 km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

Autres prescriptions :

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur Une entreprise spécialisée
Nom : Prénom :
Dénomination : Représenté par :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
Code postal Localité : Pays :
Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel :

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers
Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500^{ème} Schéma de signalisation
Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème}

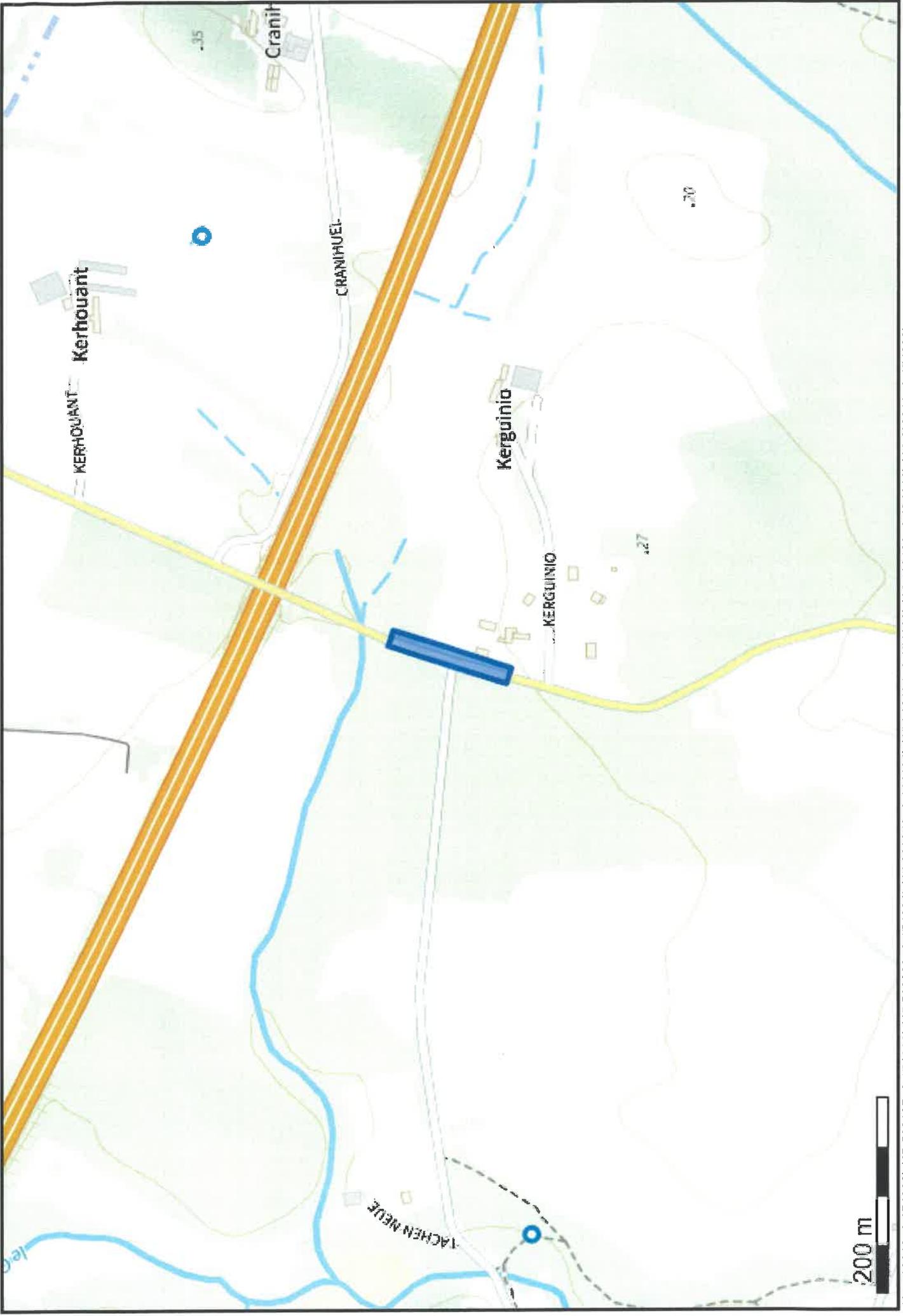
J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à : DARDILLY CEDEX

Le : 1 6 0 2 2 0 2 4

Nom : BICHO Prénom : Carlos Qualité :

 Signature certifiée Sogelink

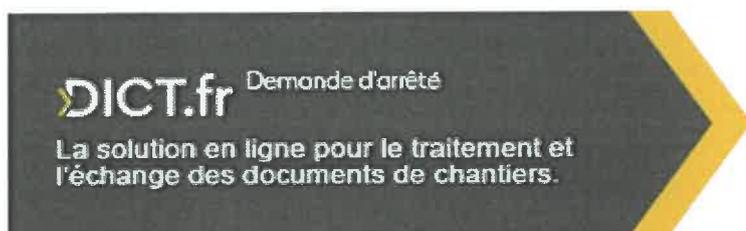


(47.768210 -3.174802);(47.768137 -3.174838);(47.768089 -3.174621);(47.769078 -3.174135);(47.769151 -3.174099);(47.769199 -3.174316);(47.768210 -3.174802);

Urbanisme Nostang

De: Mairie de Nostang
Envoyé: vendredi 16 février 2024 14:38
À: Urbanisme Nostang
Objet: TR: Demande d'arrêté de voirie - 802548421 - NOSTANG

De : ne_pas_repondre@sogelink.fr <ne_pas_repondre@sogelink.fr>
Envoyé : vendredi 16 février 2024 14:10
À : Mairie de Nostang <mairie@nostang.fr>
Objet : Demande d'arrêté de voirie - 802548421 - NOSTANG



16 FEVRIER 2024

Demande disponible

Bonjour,

Vous avez reçu de la part de **BICHO BTP** une demande d'arrêté de voirie qui concerne votre territoire.

Pour visualiser cette déclaration et répondre à l'émetteur, cliquez sur le lien suivant : [Voir et répondre à la demande](#)

Pour toute question, nous restons à votre disposition par email à l'adresse suivante : support@sogelink.fr.

Cordialement,
L'équipe Sogelink

Ceci est un email automatique, merci de ne pas y répondre.